



4 rue de Trévise – 75009 PARIS

www.snalc.fr

BIEN EN DEMI-TEINTE...

Le SNALC-CSEN, seconde organisation la plus représentée dans l'enseignement secondaire général considère que le bilan de Gilles de Robien à l'Education Nationale ne permet pas, hélas, de lui attribuer un véritable satisfecit.

Le SNALC-CSEN a publiquement soutenu les mesures visant à rendre les pratiques pédagogiques plus indépendantes du discours idéologique ambiant. Il a notamment salué l'action du ministre en ce qui concerne l'apprentissage de la lecture, du calcul, et de la grammaire...

Cependant, le SNALC-CSEN considère que les choix de Gilles de Robien en ce qui concerne l'application de la loi Fillon contribueront à un nouveau recul de la transmission du savoir et donc du niveau des élèves. En particulier, les mesures conduisant à n'envisager le « socle fondamental » que sous l'angle des « compétences » et non des disciplines, ne manqueront pas de conduire à un « smic éducatif » qui dénaturera l'enseignement secondaire.

En choisissant de mettre en place le décret du 12 Février 2007, en dépit de l'opposition de la totalité des organisations représentatives, en privant ainsi 50 000 professeurs de près de 1500€ par an, le ministre a pris le risque de désorganiser gravement la fin de l'année scolaire au détriment de la sérénité nécessaire à la période électorale.

Le SNALC-CSEN, par ailleurs, s'étonne de découvrir que Gilles de Robien appelle son successeur à un « Grenelle de l'Education » après s'être lui-même catégoriquement refusé à entendre la voix des professeurs, lesquels lui demandaient, précisément, d'ouvrir des négociations.

Paris, le 22 Mars 2007

Contact: Annette TAFFIN 06 61 12 07 85